

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 9 Autres domaines de compétences

Sous-domaine : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Objet : Choix devis pour le nouveau copieur Mairie

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 6

Procuration : 0

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 19 mai 2025

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier-tel• 04 67 54 81 00 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

**Commune de PAYRA SUR L'HERS**

Délibération du conseil municipal

Séance du 27 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mai à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Jacques PENNAVAIRE, Monique RAMPLOU, Rémi PECH, Timothée L'HOMEL, Laurent CHARRIE

Excusés : Paul NEVELING, Kim VIGNES, Géraldine GRILLERES, Sophie LEMOINE, Jérôme GAUBERT

Secrétaire de séance : Timothée L'HOMEL

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que l'actuel copieur du secrétariat de Mairie est en location et que le contrat arrive à échéance.

Il présente ensuite les 3 propositions tarifaires reçues en Mairie:

- SA IXEO située ZA du Cassé II 6 rue Jean Monnet 31240 SAINT JEAN en date du 26 mars 2025 avec un loyer mensuel de 62,00 € HT, un forfait livraison, installation, connexion de 379,00 € HT et un contrat de service avec les conditions suivantes 0,0040 € HT pour la copie noir et blanc, 0,04 € HT pour la copie couleur avec fournitures des consommables (hors papier), pièces détachées, main d'œuvre et déplacement inclus
- SAS Copy Bureautique située La Rassègue 11390 CUXAC CABARDES en date du 23 mai 2025 avec un loyer mensuel de 39,80 € HT, un forfait livraison, mise en place, installation informatique + formation de 100,00 € HT et les conditions de maintenance suivantes 0,0032 € HT pour la copie noir et blanc, 0,032 € HT pour la copie couleur avec tous consommables (hors papier), pièce et main d'œuvre et déplacement inclus
- SAS SHARP BUSINESS située parc Eureka 97 rue de Freyr 34000 MONTPELLIER en date du 25 mai 2025 avec un loyer trimestriel de 166,66 € HT (soit 55,55 € HT mensuel) incluant la livraison, la formation et le paramétrage informatique de 2 postes, et un contrat de maintenance avec les conditions suivantes 0,0029€ HT pour la copie noir et blanc, 0,028 € HT pour la copie couleur avec pièces détachées, main d'œuvre, entretiens et déplacement du technicien et les consommables (hors papier et agrafes)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents:

- de **CHOISIR** et d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis de la SAS Copy Bureautique située La Rassègue 11390 CUXAC CABARDES en date du 23 mai 2025 avec un loyer mensuel de 39,80 € HT, un forfait livraison, mise en place, installation informatique + formation de 100,00 € HT et les conditions de maintenance suivantes 0,0032 € HT pour la copie noir et blanc, 0,032 € HT pour la copie couleur avec tous consommables (hors papier), pièce et main d'œuvre et déplacement inclus

N° D\_16\_2025

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 9 Autres domaines de compétences

Sous-domaine : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Objet : Choix devis pour le nouveau copieur Mairie

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 6

Procuration : 0

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 19 mai 2025

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier-tel• 04 67 54 81 00 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 28 mai 2025

Le Maire,  
Bernard PECH

**Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, le 28 mai 2025**

Dépôt Carcassonne

Date de réception de l'AR: 28/05/2025

011-211102751-20250527-D\_16\_2025-DE